

SYNDICAT MIXTE FERMÉ EAU DU SUD FRANCILIEN

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance en date du jeudi 12 février 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE jour de la séance, à 9h30, le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien, dûment et régulièrement convoqué le jour de la convocation, s'est assemblé en son siège sis à l'hôtel d'agglomération de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, situé à Évry-Courcouronnes, dans la salle des assemblées, sous la présidence de son président, M. Michel BISSON.

Étaient présents

Nombre de membres
composant le comité
syndical :

8

Représentant la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

MM. Michel BISSON, Jacky BORTOLI, titulaires ;

Nombre de délégués
présents ou
représentés lors de la
séance :

Représentant la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération

M. Éric BRAIVE, titulaire ;

Représentant la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine

Début de séance : 7

M. Romain COLAS, titulaire ;

Fin de séance : 7

*Représentant l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
Mme Nathalie LALLIER, titulaire, Brigitte VERMILLET, suppléante ;*

Excusé(s)

Représentant la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération

Véronique MAYEUR, titulaire, donne pouvoir à Eric BRAIVE

Délibération n°02

Objet : Budget primitif - Exercice 2026



Séance du comité syndical en date du 12 février 2026

Délibération n°DEL-2026/02

Objet : Budget primitif - Exercice 2026

Le comité syndical du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants et L. 5721-1 et suivants,

Vu l'article L. 110-1 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022-PREF.DRCL 503 en date du 15 décembre 2022 des préfets des départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne, portant création du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien,

Vu les statuts du syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien,

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du comité syndical en date du 19 décembre 2025,

Le comité syndical du Syndicat Mixte Fermé Eau du Sud Francilien,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2025	TOTAL 2025	BP 2026	Chap.	Revenus d'exploitation	BP 2025	TOTAL 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général - charges mutualisées	250 955	376 454,43	359 500,00	74	Participation des collectivités - contributions	500 000	500 000,00	500 000,00
012	Charges de personnel - charges mutualisées	135 052	135 052,00	135 000,00	70	Participation des collectivités - répartition charges territoriales	33 694 606	33 694 606	34 579 555,00
65	Autres charges gestion courante - charges mutualisées	426	426,00	500,00					
011	Adapt. des charges territoriales hors provisions	22 932 706	24 225 105,00	23 724 155,00					
011	Autres charges à caractère général - charges territoriales hors provisions	2 012 600	2 102 600,00	2 077 500,00					
	Dépenses de gestion courante (DG)	25 331 739	26 339 667,43	26 286 655,00		Revenus de gestion courante (RG)	34 194 606	35 332 545,00	35 079 555,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	8 862 867	8 993 177,57	8 733 170,00					

66	Frais financiers (SF)								
	Solde financier (SF = PF - FF)	0	0,00						

67	Charges exceptionnelles				77	Produits exceptionnels			
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	5 259 300	5 545 140,00	5 145 170,00	002	Résultat d'exploitation épargne		125 529,43	
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-8 259 300	-8 419 610,57	-8 145 170,00					

	Epargne brute (EB = EG - SF - SE)	573 567	573 567,00	635 000,00					
--	-----------------------------------	---------	------------	------------	--	--	--	--	--

642	Amortissement	122 259	122 259,00	90 000,00	042	Revenus de répartition			
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	-122 259	-122 259,00	-90 000,00					

025	Virement à la section d'investissement	451 275	451 275,00	545 000,00					
-----	--	---------	------------	------------	--	--	--	--	--

	Total Section d'exploitation	34 194 606	35 955 374,43	35 079 555,00		Total Section d'exploitation	34 194 606	35 955 374,43	35 079 555,00
--	------------------------------	------------	---------------	---------------	--	------------------------------	------------	---------------	---------------

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2025	TOTAL 2025	BP 2026	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2025	TOTAL 2025	BP 2026
20	Immo incorporelles	5 000	11 146,00	5 000,00				0,00	
21	Immo corporelles	568 567	862 700,72	630 000,00	1068	Autres réserves		300 278,72	
			0,00		021	Virement de la section d'exploitation	451 278	451 278,00	545 000,00
	Dépenses réelles Inv hors dette	573 567	873 846,72	635 000,00		Recettes réelles Invest hors dette	451 278,00	751 557,72	545 000,00

16	Emprunts et dettes assimilées				16	Emprunts et dettes assimilées			
	Dette	0				Dette hors emprunt d'équilibre	0		

					040	Amortissements (2S1 + 4S1)	122 289	122 289,00	90 000,00
					041	Opérations patrimoniales			
	Total Dépenses d'investissement	573 567	873 846,72	635 000,00		Total Recettes d'investissement	573 567,00	873 846,72	635 000,00

	Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	0,00
--	---------------------	------	------	------

	Total Section d'investissement	573 567	873 846,72	635 000,00		Total Section d'investissement	573 567	873 846,72	635 000,00
--	--------------------------------	---------	------------	------------	--	--------------------------------	---------	------------	------------

2026-02-03

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 545 000 €.

DIT que les établissements publics membres du syndicat ou leur régie contribuent aux frais de fonctionnement du syndicat, comme suit :

- 132 027,02 € de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,
- 102 837,84 € de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne,
- 113 378,38 € de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de seine,
- 91 756,76 € de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est nul.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du département de l'Essonne et publiée en ligne sur le site Internet du syndicat mixte fermé (SMF) Eau du Sud francilien (ESF), à l'adresse www.eaudusudfrancilien.fr.

Vote
Abstention
Suffrage exprimés
Majorité absolue
Vote Pour 7
Vote Contre

Le Président,

Michel BISSON

Acte transmis à la préfecture de l'Essonne le 20 FEV 2026
Publié le 19 FEV 2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, sis 56, avenue de Saint-Cloud (78011), ou d'un recours gracieux auprès du syndicat mixte fermé (SMF) Eau du Sud francilien, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation, sauf exceptions prévues à l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et par les

SMF Eau du Sud francilien
500, place des Champs-Élysées
91080 Évry-Courcouronnes - Tél : 01 69 91 58 58
www.eaudusudfrancilien.fr

décrets d'application de ce texte. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.



Séance du comité syndical en date du 12 février 2026

Note de synthèse n°2

Objet : Budget primitif - Exercice 2026

I. Contexte

Créé en 2023, le syndicat Eau du Sud Francilien (ESF) s'est structuré progressivement en 2024 et 2025. Il poursuit son action en 2026.

Le budget d'ESF répond à deux grandes logiques : il comprend des charges mutualisées correspondant à sa gestion courante et à la poursuite des actions visant à la réappropriation publique du RISF. Elles couvrent en particulier les frais de personnel et de moyens, ainsi que la rémunération des prestataires, notamment les conseils du syndicat. Ces charges sont couvertes par des recettes provenant de participations de chacun des quatre EPCI membres d'ESF et de la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

Ce budget comprend également des charges territorialisées compensées par des recettes équivalentes de la part des EPCI concernés. Ces charges correspondent :

- D'une part, à des achats d'eau à Eau du Sud Parisien, filiale de Suez, pour les territoires de la CA Val d'Yerres Val de Seine, de la CA Grand Paris Sud et des communes de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Villeneuve-Saint-Georges).
- D'autre part, à la gestion d'ouvrages relevant précédemment de la CA Grand Paris Sud : usines de production d'eau de Saintry et de Corbeil-Essonnes, ainsi que la convention de fourniture d'eau avec la CAMVS.

Concernant les achats d'eau, à l'exception des conventions relatives aux communes de Paray-Vieille-Poste et Savigny-sur-Orge, les conventions ont toutes expiré. En l'absence d'accord sur les termes de nouvelles conventions, ESF règle à Eau du Sud Parisien des montants proportionnels aux volumes d'eau livrés à un tarif de 0,55 €/m³.

Pour faire face à la facturation probable par Eau du Sud Parisien des achats d'eau aux tarifs inscrits dans les précédentes conventions expirées, le budget 2026 d'ESF prévoit à nouveau de provisionner une partie de la différence entre les montants facturés par Eau du Sud Parisien (qui ont fait l'objet d'estimations tant sur les volumes consommés que sur l'indexation des tarifs) et les montants effectivement réglés au tarif de 0,55 €/m³. Cette disposition, reconduite, correspond au principe de prudence comptable face aux risques encourus du fait d'un éventuel contentieux.



Les montants réglés à un tarif de 0,55 €/m³ plus les montants des provisions se montant à 0,2854 €/m³ seront couverts par des recettes perçues auprès des EPCI concernés ou de leurs opérateurs le cas échéant. Au-delà de ce tarif unilatéral plus provisions, la différence éventuelle jusqu'au tarif facturé par Eau du Sud Parisien est provisionnée par chacun des EPCI concernés.

II. Le Budget Primitif 2026

1. LA SECTION D'EXPLOITATION

Le budget primitif 2026 présente une section d'exploitation équilibrée avec un montant de recettes et de dépenses de 35 079 855 €. Ce montant s'explique essentiellement par le mécanisme d'achat/revente d'eau aux 3 EPCI concernés.

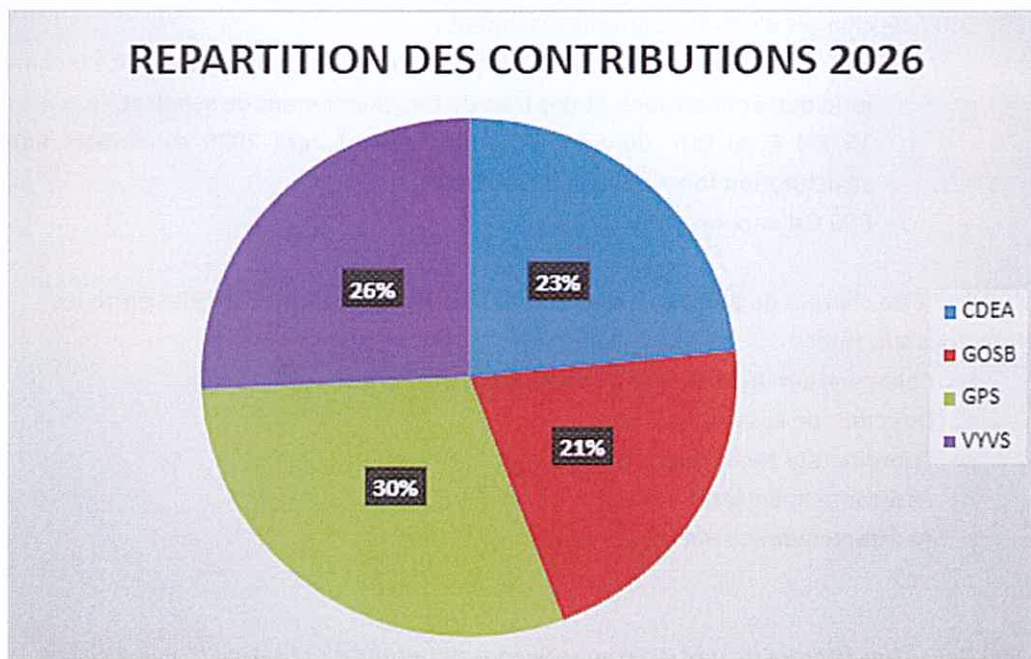
1.1. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation comprennent :

Au titre des charges mutualisées :

- ✓ Les contributions de la part des EPCI membres ou partenaires (500 000 €), réparties comme suit :
 - 132 027,02 € de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud,
 - 102 837,84 € de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne,
 - 113 378,38 € de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de seine,
 - 91 756,76 € de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre,
 - 60 000 € de la communauté d'agglomération Paris-Saclay.





Ces contributions ont fait l'objet d'un vote dans le point 5 du dernier comité syndical en date du 19 décembre 2025.

Au titre des charges territorialisées :

- ✓ **Les remboursements des EPCI pour l'approvisionnement en eau potable pour 31 872 325 €.** Cette prévision comprend les coûts relatifs à l'achat d'eau, les taxes afférentes et les provisions constituées par chacun des EPCI concernés au regard de son tarif individuel contractuel. Ce poste est détaillé dans le paragraphe 1.2.2.
- ✓ **Les remboursements de la CA GPS pour la maintenance et l'entretien de ces usines mises à disposition du syndicat pour 2 707 530 €.** Cette prévision comprend l'ensemble des coûts relatifs aux usines. Ce poste est détaillé dans le paragraphe 1.2.2 et 2.2.2.

1.2. Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation comprennent :

1.2.1. Les charges mutualisées

Il s'agit des charges communes au fonctionnement du syndicat ; elles sont financées par les contributions des partenaires. Elles se décomposent en :

- ✓ 359 500 € de charges diverses dont principalement :
 - 343 700 € d'honoraires pour l'ensemble des prestations d'assistance technique, juridique et financière, et des frais de fonctionnement du syndicat.
 - 15 000 € au titre du remboursement des charges 2025 supportées pour la structuration fonctionnelle du syndicat.
 - 800 € d'annonces et insertion.

- ✓ 135 000 € de charges du personnel qui couvrent les rémunérations réparties entre les fonctions suivantes :
 - Collaborateur du Président du Syndicat Mixte Fermé : 20%,
 - Directeur de la stratégie : 15%.
 - Coordinateur technique : 14.29%
 - Assistante financière : 13.19%
 - Assistante administrative : 13.19%

- ✓ 500 € d'autres charges de gestion courante pour des droits d'utilisation d'un logiciel de dématérialisation des actes juridiques.

1.2.2. Les charges territorialisées

Il s'agit des charges relatives aux prestations gérées par le syndicat pour le seul compte d'un partenaire (collectivité ou régie); elles sont financées entièrement par ledit partenaire.

Ces estimations sont basées sur les postulats suivants, votés dans le point 4 du comité syndical du 19 décembre 2025 fixant le cadre et les conditions d'achat d'eau en gros auprès de la société Eau du Sud Parisien, filiale de la société Suez Eau France :

- Un tarif d'achat d'eau à 0,55 €/m³,
- Les provisions au sein du SMF s'effectuent à hauteur de 0,2854 €/m³ soit un niveau global de tarif équivalent à 0,8354 €/m³.
- Le cout des taxes perçues pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau, Voies Navigables de France, EPTB Seine Grands Lacs),
- Et une estimation des volumes d'eau au regard des consommations effectives de l'exercice 2025.

Ainsi, les inscriptions prévisionnelles du BP 2026 sont :

- ✓ La sous-traitance liée à l'exploitation des usines de Saintry et de la Clergerie à Corbeil-Essonnes ainsi que les redevances hydrauliques pour le seul compte de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud à hauteur de 2 077 530 €.



EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2025	TOTAL 2025	BP 2026	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2025	TOTAL 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général - charges mutualisées	250 955	376 484,43	359 500,00	74	Participation des collectivités - contributions	500 000	500 000,00	500 000,00
012	Charges de personnel - charges mutualisées	133 052	135 052,00	135 000,00	70	Participation des collectivités - réaffectation charges territorialisées	33 694 606	35 332 845,00	34 579 855,00
65	Autres charges gestion courante - charges mutualisées	426	426,00	500,00					
011	Adats d'eau - charges territorialisées hors provisions	22 932 706	24 225 105,00	23 724 155,00					
011	Autres charges à caractère général - charges territorialisées hors provisions	2 012 600	2 102 600,00	2 077 530,00					
	Dépenses de gestion courante (DG)	25 331 739	26 839 667,43	26 296 685,00		Recettes de gestion courante (RG)	34 194 606	35 832 845,00	35 079 855,00
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	8 862 867	8 993 177,57	8 783 170,00					

66	Frais financiers (SF)				
	Solde financier (SF = PF - FF)	0	0,00		

67	Charges exceptionnelles				77	Produits exceptionnels			
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	8 289 300	8 545 140,00	8 148 170,00	002	Résultat d'exploitation reporté		125 529,43	
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-8 289 300	-8 419 610,57	-8 148 170,00					

	Epargne brut (EB = EG + SF + SE)	573 567	573 567,00	635 000,00					
--	----------------------------------	---------	------------	------------	--	--	--	--	--

042	Amortissements	122 289	122 289,00	90 000,00	042	Reprise de subventions			
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	-122 289	-122 289,00	-90 000,00					

023	Virement à la section d'investissement	451 278	451 278,00	545 000,00					
-----	--	---------	------------	------------	--	--	--	--	--

	Total Section d'exploitation	34 194 606	35 958 374,43	35 079 855,00		Total Section d'exploitation	34 194 606	35 958 374,43	35 079 855,00
--	------------------------------	------------	---------------	---------------	--	------------------------------	------------	---------------	---------------

- ✓ L'achat d'eau pour 20 924 620 € correspondant aux coûts spécifiquement rattachés à un EPCI suivants :
 - 9 908 120 € pour la communauté d'agglomération Grand Paris Sud
 - 5 940 000 € pour la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
 - 5 076 500 € pour l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
- ✓ Les taxes relatives à l'achat d'eau des organismes publics suivants (2 799 535 €) : Agence de l'eau Seine Normandie (AESN), Voies Navigables de France (VNF), Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs (EPTB) :
 - Soit un montant total de 1 442 575 € pour la communauté d'agglomération Grand Paris Sud
 - Soit un montant total de 832 680 € pour la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
 - Soit un montant total de 524 280 € pour l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
- ✓ Les dotations aux provisions pour 8 148 170 € ; il s'agit de provisionner l'écart entre le tarif unilatéral et le tarif moyen appliqué (0,8354 €/m³/HT).

Compte-tenu des contentieux en cours relatifs au montant du tarif d'achat d'eau auprès d'Eau du Sud Francilien, le syndicat est dans l'obligation de procéder à des provisions. En application du principe de prudence, des provisions pour litiges et contentieux sont prévues pour prévoir et sécuriser les conclusions du contentieux relatif à la fixation d'un tarif d'achat d'eau en gros par délibération unilatérale prise par le syndicat à défaut d'un accord relatif aux négociations en cours.

Un suivi analytique des provisions constituées par chaque EPCI membre garantissant les risques associés aux contentieux est assuré. Il permet de connaître le montant des provisions correspondant aux achats d'eau pour chacun des membres du syndicat. A date, ces montants sont les suivants :

- Un montant total de 4 066 950 € pour la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.
 - Un montant total de 3 082 320 € pour la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.
 - Un montant total de 998 900 € pour l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.
- ✓ Les amortissements obligatoires des immobilisations corporelles et incorporelles pour 90 000 €.
 - ✓ Le virement à la section d'investissement afin de financer en partie les dépenses d'investissement pour 545 000 €.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif 2026 présente une section d'investissement équilibrée avec un montant de recettes et de dépenses de 635 000 €.

2.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent :

- ✓ 90 000 € d'amortissements obligatoires.
- ✓ 545 000 € de virement de la section d'exploitation.

Ces recettes d'investissement permettent de financer les dépenses d'investissement.

2.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- ✓ 5 000 € au chapitre 20 pour l'achat de logiciels et/ou de certificats électroniques pour sécuriser le fonctionnement du syndicat.
- ✓ 630 000 € d'immobilisations corporelles (chapitre 21), correspondant à 630 000 € de charges territorialisées pour GPS pour le renouvellement des usines de Saintry-sur-Seine et de Corbeil-Essonnes.

INVESTISSEMENT									
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2025	TOTAL 2025	BP 2026	Chap.	Récesses d'investissement	BP 2025	TOTAL 2025	BP 2026
20	Immo incorporelles	5 000	11 146,00	5 000,00				0,00	
21	Immo corporelles	568 567	862 700,72	630 000,00	1068	Autres réserves		300 279,72	
			0,00		021	Virement de la section d'exploitation	451 278	451 278,00	545 000,00
	Dépenses réelles Invst hors dette	573 567	873 846,72	635 000,00		Recettes réelles Invest hors dette	451 278,00	751 557,72	545 000,00

16	Emprunts et dettes assimilées				16	Emprunts et dettes assimilées			
	Dette	0				Dette hors emprunt d'équilibre	0		

					040	Amortissements (281+481)	122 289	122 289,00	90 000,00
					041	Opérations patrimoniales			
	Total Dépenses d'investissement	573 567	873 846,72	635 000,00		Total Recettes d'investissement	573 567,00	873 846,72	635 000,00

	Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	0,00
--	---------------------	------	------	------

	Total Section d'investissement	573 567	873 846,72	635 000,00		Total Section d'investissement	573 567	873 846,72	635 000,00
--	--------------------------------	---------	------------	------------	--	--------------------------------	---------	------------	------------

Vous trouverez ci-après un tableau indiquant la répartition des charges territorialisées et de leurs refacturations entre les différents EPCI membres du syndicat :

	Charges territorialisées	Remboursement au SMF
Grand Orly Seine Bièvre	6 599 680,00	6 599 680,00
Achat d'eau	5 076 500,00	
Provisions	998 900,00	
AESN	380 800,00	
EPTB	61 880,00	
VNF	81 600,00	
Grand Paris Sud	18 125 175,00	18 125 175,00
Achat d'eau	9 908 120,00	
Provisions	4 066 950,00	
AESN	1 141 900,00	
EPTB	129 675,00	
VNF	171 000,00	
FONCT- USINE CE	1 665 000,00	
FONCT - USINE SAIN	370 000,00	
INVEST - USINE CE	500 000,00	
INVEST - USINE SAIN	130 000,00	
Redevances hydrauliques	42 530,00	
Val d'Yerres Val de Seine	9 855 000,00	9 855 000,00
Achat d'eau	5 940 000,00	
Provisions	3 082 320,00	
AESN	604 800,00	
EPTB	98 280,00	
VNF	129 600,00	
Total général	34 579 855,00	34 579 855,00

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.



30-05-16
BMEC 41

REPUBLIQUE FRANÇAISE

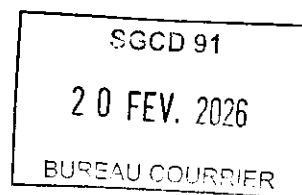
Numéro SIRET
20009963800013

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
SYNDICAT MIXTE FERME EAU SUD FRANCILIEN

POSTE COMPTABLE DE : EVRY-COURCOURONNES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)



Budget primitif

Budget primitif (BP) : BUDGET SMF EAU DU SUD FRANCILIEN
relatif à l'exercice 2026

I

Instruction budgétaire et comptable M. 4 (1) applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

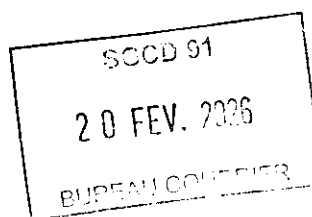
III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	18
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet



B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	22
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	26
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. - Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires

V – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget [« primitif » ou « cumulé »] cumulé de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 [« sans reprise des résultats de l'exercice N-1. » ou « avec reprise des résultats définitifs de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif » ou « avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. »]

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	35 079 855,00	35 079 855,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	35 079 855,00	35 079 855,00

INVESTISSEMENT

V O T E		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	635 000,00	635 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	635 000,00	635 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	35 714 855,00	35 714 855,00
---------------------	---------------	---------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	25 196 261,00	0,00	26 161 185,00	26 161 185,00	26 161 185,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 052,00	0,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	426,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des dépenses de gestion des services		25 331 739,00	0,00	26 296 685,00	26 296 685,00	26 296 685,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	8 289 300,00		8 148 170,00	8 148 170,00	8 148 170,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		33 621 039,00	0,00	34 444 855,00	34 444 855,00	34 444 855,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	451 278,00		545 000,00	545 000,00	545 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	122 289,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		573 567,00		635 000,00	635 000,00	635 000,00
TOTAL		34 194 606,00	0,00	35 079 855,00	35 079 855,00	35 079 855,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 079 855,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	33 694 606,00	0,00	34 579 855,00	34 579 855,00	34 579 855,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		34 194 606,00	0,00	35 079 855,00	35 079 855,00	35 079 855,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		34 194 606,00	0,00	35 079 855,00	35 079 855,00	35 079 855,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		34 194 606,00	0,00	35 079 855,00	35 079 855,00	35 079 855,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 079 855,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	635 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	568 567,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	573 567,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	573 567,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	573 567,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	635 000,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	451 278,00		545 000,00	545 000,00	545 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	122 289,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	573 567,00		635 000,00	635 000,00	635 000,00
	TOTAL	573 567,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	635 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	635 000,00
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	26 161 185,00		26 161 185,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 000,00		135 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00		500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	8 148 170,00	90 000,00	8 238 170,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		545 000,00	545 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	34 444 855,00	635 000,00	35 079 855,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 079 855,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	5 000,00	0,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	630 000,00	0,00	630 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	635 000,00	0,00	635 000,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	635 000,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	34 579 855,00		34 579 855,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	500 000,00		500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		35 079 855,00	0,00	35 079 855,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 079 855,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		90 000,00	90 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		545 000,00	545 000,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	635 000,00	635 000,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	635 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	25 196 261,00	26 161 185,00	26 161 185,00
605	Achats d'eau	22 932 706,00	23 724 155,00	23 724 155,00
611	Sous-traitance générale	1 870 000,00	1 935 000,00	1 935 000,00
6226	Honoraires	334 370,00	443 700,00	443 700,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	800,00	800,00
62878	Remb. frais à des tiers	15 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	585,00	15 000,00	15 000,00
6356	Redevances occupat° domaine public	42 600,00	42 530,00	42 530,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 052,00	135 000,00	135 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	135 052,00	135 000,00	135 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	426,00	500,00	500,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	426,00	500,00	500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		25 331 739,00	26 296 685,00	26 296 685,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	8 289 300,00	8 148 170,00	8 148 170,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	8 148 170,00	8 148 170,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	8 289 300,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		33 621 039,00	34 444 855,00	34 444 855,00
023	Virement à la section d'investissement	451 278,00	545 000,00	545 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	122 289,00	90 000,00	90 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	122 289,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		573 567,00	635 000,00	635 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		573 567,00	635 000,00	635 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		34 194 606,00	35 079 855,00	35 079 855,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 079 855,00
--	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	33 694 606,00	34 579 855,00	34 579 855,00
70118	Autres ventes d'eau	31 222 006,00	31 872 325,00	31 872 325,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 472 600,00	2 707 530,00	2 707 530,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	500 000,00	500 000,00	500 000,00
747	Quote-part des sub. invest virée résult	500 000,00	0,00	0,00
748	Des tiers	0,00	500 000,00	500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		34 194 606,00	35 079 855,00	35 079 855,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		34 194 606,00	35 079 855,00	35 079 855,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		34 194 606,00	35 079 855,00	35 079 855,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 079 855,00
--	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	568 567,00	630 000,00	630 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	566 567,00	630 000,00	630 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		573 567,00	635 000,00	635 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		573 567,00	635 000,00	635 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		573 567,00	635 000,00	635 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	635 000,00
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	451 278,00	545 000,00	545 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	122 289,00	90 000,00	90 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	122 289,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		573 567,00	635 000,00	635 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		573 567,00	635 000,00	635 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		573 567,00	635 000,00	635 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	635 000,00
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitués à l'ouverture	Montant total constitués	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	8 289 300,00		17 717 134,98	26 006 434,98	0,00	26 006 434,98
ACHAT D EAU	8 289 300,00		17 717 134,98	26 006 434,98	0,00	26 006 434,98
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	8 289 300,00		17 717 134,98	26 006 434,98	0,00	26 006 434,98

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	635 000,00	635 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	635 000,00	635 000,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		635 000,00	III 635 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		635 000,00	635 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	90 000,00	90 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	545 000,00	545 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	IV
	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Assistance financière	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistante administrative	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Cordonateur technique	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Collaborateur du président	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur de la stratégie	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'inclivité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

$ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	
	IV
	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
 Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Assistance financière	B	ADM		0,00	327-5	CDD Contrat duree determine
Assistante administrative	B	ADM		0,00	327-5	CDD Contrat duree determine
Collaborateur du president	A	OTR		0,00	333-1_333-10	CDD Contrat duree determine
Cordinateur technique	B	TECH		0,00	327-5	CDD Contrat duree determine
Directeur de la stratégie	A	OTR		0,00	332-14	CDD Contrat duree determine
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
 TECH : Techniques.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 410-1000 hab.) dont la création ou l'adhésion est soumise à l'approbation d'une autorité.
 332-8-6 : Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-4 100 000 hab.) dont la création ou l'adhésion est soumise à l'approbation d'une autorité.
 332-5 : Contrat de durée déterminée pour un emploi permanent.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 332-12 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
 333-1, 333-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
 333-1, 333-10 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

